



ÉTATS MEMBRES DE LA CEDEAO, DE L'UEMOA OU DU CILSS

PRINCIPES DIRECTEURS POUR LA CONDUITE DE L'EXAMEN DE LA DISTINCTION, DE L'HOMOGENÉITÉ ET DE LA STABILITÉ

AUBERGINE AFRICAINE

(*Solanum aethiopicum* L.)



établis avec l'appui du CORAF

Autres noms communs* :

Nom botanique	anglais	français	allemand	espagnol
<i>Solanum aethiopicum</i> L.	Egg plant	Aubergine africaine aubergine amère, ou <i>gilo</i> ou <i>gboma</i>		

Ces principes directeurs ("principes directeurs d'examen") visent à approfondir les principes énoncés dans l'introduction générale (document TG/1/3) et dans les documents TGP qui s'y rapportent afin de donner des indications concrètes détaillées pour l'harmonisation de l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS) et, en particulier, à identifier des caractères convenant à l'examen DHS et à la production de descriptions variétales harmonisées.

DOCUMENTS CONNEXES

Ces principes directeurs d'examen doivent être interprétés en relation avec l'introduction générale et les documents TGP qui s'y rapportent.

Juillet 2021

SOMMAIRE

PAGE

1. OBJET DE CES PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN.....	<u>3</u>
2. MATERIEL REQUIS.....	<u>3</u>
3. METHODE D'EXAMEN.....	<u>3</u>
3.1 Nombre de cycles de végétation.....	<u>3</u>
3.2 Lieu des essais.....	<u>3</u>
3.3 Conditions relatives à la conduite de l'examen.....	<u>3</u>
3.4 Protocole d'essai.....	<u>4</u>
3.5 Essais supplémentaires.....	<u>4</u>
4. EXAMEN DE LA DISTINCTION, DE L'HOMOGENEITE ET DE LA STABILITE.....	<u>4</u>
4.1 Distinction.....	<u>4</u>
4.2 Homogénéité.....	<u>5</u>
4.3 Stabilité.....	<u>6</u>
5. GROUPEMENT DES VARIETES ET ORGANISATION DES ESSAIS EN CULTURE.....	<u>7</u>
6. INTRODUCTION DU TABLEAU DES CARACTERES.....	<u>7</u>
6.1 Catégories de caractères.....	<u>7</u>
6.2 Niveaux d'expression et notes correspondantes.....	<u>7</u>
6.3 Types d'expression.....	<u>7</u>
6.4 Variétés indiquées à titre d'exemples.....	<u>8</u>
6.5 Légende.....	<u>8</u>
7. TABLEAU DES CARACTÈRES.....	<u>9</u>
8. EXPLICATIONS DU TABLEAU DES CARACTERES.....	<u>21</u>
8.1 Explications portant sur plusieurs caractères.....	<u>21</u>
8.2 Explications portant sur certains caractères.....	<u>21</u>
9. BIBLIOGRAPHIE.....	<u>27</u>
10. QUESTIONNAIRE TECHNIQUE.....	<u>28</u>

1. Objet de ces principes directeurs d'examen

Ces principes directeurs d'examen s'appliquent à toutes les variétés de *Solanum aethiopicum* L.

2. Matériel requis

2.1 Les autorités compétentes décident de la quantité de matériel végétal nécessaire pour l'examen de la variété, de sa qualité ainsi que des dates et lieux d'envoi. Il appartient au demandeur qui soumet du matériel provenant d'un pays autre que celui où l'examen doit avoir lieu de s'assurer que toutes les formalités douanières ont été accomplies et que toutes les conditions phytosanitaires sont respectées.

2.2 Le matériel doit être fourni sous forme de semences ou de plantes.

2.3 La quantité minimale de matériel végétal à fournir par le demandeur est de :

10 g ou 2500 graines

2.4 Le matériel végétal doit être manifestement sain, vigoureux et indemne de tout parasite ou toute maladie importants.

2.5 Le matériel végétal ne doit pas avoir subi de traitement susceptible d'influer sur l'expression des caractères de la variété, sauf autorisation ou demande expresse des autorités compétentes. S'il a été traité, le traitement appliqué doit être indiqué en détail.

3. Méthode d'examen

3.1 **Nombre de cycles de végétation**

[3.1.1] En règle générale, la durée minimale des essais doit être de deux cycles de végétation indépendants.

3.2 **Lieu des essais**

[3.2.1] En règle générale, les essais doivent être conduits en un seul lieu. Si ce lieu ne permet pas de faire apparaître certains caractères importants de la variété, celle-ci peut aussi être étudiée dans un autre lieu.

3.3 **Conditions relatives à la conduite de l'examen**

[3.3.1] Les essais doivent être conduits dans des conditions assurant une croissance satisfaisante pour l'expression des caractères pertinents de la variété et pour la conduite de l'examen.

3.4 **Protocole d'essai**

[3.4.1] La taille des parcelles doit être telle que l'on puisse prélever des plantes ou parties de plantes pour effectuer des mesures et des dénombrements sans nuire aux observations ultérieures qui doivent se poursuivre jusqu'à la fin de la période de végétation.

[3.4.2] Chaque essai doit être conçu de manière à porter au total sur 20 plantes au moins, qui doivent être réparties en deux ou plusieurs répétitions. On ne peut utiliser des parcelles séparées, destinées l'une aux observations et l'autre aux mesures, que si elles sont soumises à des conditions de milieu similaires.

3.5 Essais supplémentaires

[3.5.1] Des essais supplémentaires peuvent être établis pour l'observation de caractères pertinents.

4. Examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité

4.1 Distinction

4.1.1 Recommandations générales

Il est particulièrement important pour les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen de consulter l'introduction générale avant toute décision quant à la distinction. Cependant, il conviendra de prêter une attention particulière aux points ci-après :

Pour établir la distinction des hybrides, il est possible d'utiliser les lignées parentales et la formule, en observant les recommandations suivantes :

- i) description des lignées parentales conformément aux principes directeurs d'examen ;
- ii) vérification de l'originalité de ces lignées parentales par rapport à la collection de référence, sur la base des caractères décrits dans la section 7, afin de réaliser un criblage des lignées endogames les plus proches ;
- iii) vérification de l'originalité de la formule des hybrides, par rapport à celle des hybrides notoirement connus, compte tenu des lignées endogames les plus proches ;
- iv) établissement de la distinction au niveau des hybrides pour les variétés à formule semblable ;

Des indications supplémentaires figurent dans les documents TGP/9 "Examen de la distinction" et TGP/8 "Protocole d'essai et techniques utilisés dans l'examen de la Distinction, de l'Homogénéité et de la Stabilité.

4.1.2 Différences reproductibles

Les différences observées entre les variétés peuvent être suffisamment nettes pour qu'un deuxième cycle de végétation ne soit pas nécessaire. En outre, dans certains cas, l'influence du milieu n'appelle pas plus d'un cycle de végétation pour s'assurer que les différences observées entre les variétés sont suffisamment reproductibles. L'un des moyens de s'assurer qu'une différence observée dans un caractère lors d'un essai en culture est suffisamment reproductible consiste à examiner le caractère au moyen de deux observations indépendantes au moins.

4.1.3 Différences nettes

La netteté de la différence entre deux variétés dépend de nombreux facteurs, et notamment du type d'expression du caractère examiné, selon qu'il s'agit d'un caractère qualitatif, un caractère quantitatif ou encore pseudo-qualitatif. Il est donc important que les utilisateurs de ces

principes directeurs d'examen soient familiarisés avec les recommandations contenues dans l'introduction générale avant toute décision quant à la distinction.

4.1.4 Nombre de plantes ou parties de plantes à examiner

Sauf indication contraire, aux fins de la distinction, toutes les observations portant sur des plantes isolées doivent être effectuées sur 10 plantes ou des parties prélevées sur chacune de ces 10 plantes et toutes les autres observations doivent être effectuées sur la totalité des plantes de l'essai, sans tenir compte d'éventuelles plantes hors type.

4.1.5 Méthode d'observation

“La méthode recommandée pour l'observation du caractère aux fins de la distinction est indiquée par le code suivant dans la deuxième colonne du tableau des caractères (voir le document TGP/9 ‘Examen de la distinction’, section 4 ‘Observation des caractères’) :

- MG: mensuration unique d'un ensemble de plantes ou de parties de plantes ;
- MS : mensuration d'un certain nombre de plantes isolées ou de parties de plantes ;
- VG : évaluation visuelle fondée sur une seule observation faite sur un ensemble de plantes ou de parties de plantes, et
- VS : évaluation visuelle fondée sur l'observation d'un certain nombre de plantes isolées ou de parties de plantes.

Type d'observation : visuelle (V) ou mesure (M)

L'observation “visuelle” (V) est une observation fondée sur le jugement de l'expert. Aux fins du présent document, on entend par observation “visuelle” les observations sensorielles des experts et cela inclut donc aussi l'odorat, le goût et le toucher. Entrent également dans cette catégorie les observations pour lesquelles l'expert utilise des références (diagrammes, variétés indiquées à titre d'exemples, comparaison deux à deux) ou des chartes (chartes de couleur). La mesure (M) est une observation objective en fonction d'une échelle graphique linéaire, effectuée à l'aide d'une règle, d'une balance, d'un colorimètre, de dates, d'un dénombrement, etc.

Type de notation : pour un ensemble de plantes (G) ou des plantes isolées (S)

Aux fins de l'examen de la distinction, les observations peuvent donner lieu à une notation globale pour un ensemble de plantes ou parties de plantes (G), ou à des notations pour un certain nombre de plantes ou parties de plantes isolées (S). Dans la plupart des cas, la lettre “G” correspond à une notation globale par variété et il n'est pas possible, ni nécessaire, de recourir à des méthodes statistiques pour évaluer la distinction.

Lorsque plusieurs méthodes d'observation du caractère sont indiquées dans le tableau des caractères (p.ex. VG/MG), des indications sur le choix d'une méthode adaptée figurent à la section 4.2 du document TGP/9.

4.2 Homogénéité

4.2.1 Il est particulièrement important pour les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen de consulter l'introduction générale avant toute décision quant à l'homogénéité. Cependant, il conviendra de prêter une attention particulière aux points ci-après :

4.2.2 Pour l'évaluation de l'homogénéité, il faut appliquer une norme de population de 1% et une probabilité d'acceptation d'au moins 95%. Dans le cas d'un échantillon de 20 plantes, une plante horstype est tolérée.

4.3 Stabilité

Dans la pratique, il n'est pas d'usage d'effectuer des essais de stabilité dont les résultats apportent la même certitude que l'examen de la distinction ou de l'homogénéité. L'expérience montre cependant que, dans le cas de nombreux types de variétés, lorsqu'une variété s'est révélée homogène, elle peut aussi être considérée comme stable.

5. Groupement des variétés et organisation des essais en culture

5.1 Pour sélectionner les variétés notoirement connues à cultiver lors des essais avec la variété candidate et déterminer comment diviser en groupes ces variétés pour faciliter la détermination de la distinction, il est utile d'utiliser des caractères de groupement.

5.2 Les caractères de groupement sont ceux dont les niveaux d'expression observés, même dans différents sites, peuvent être utilisés, soit individuellement soit avec d'autres caractères de même nature, a) pour sélectionner des variétés notoirement connues susceptibles d'être exclues de l'essai en culture pratiqué pour l'examen de la distinction et b) pour organiser l'essai en culture de telle sorte que les variétés voisines soient regroupées.

5.3 Il a été convenu de l'utilité des caractères ci-après pour le groupement des variétés :

- i) Tige: pilosité (caractère 8)
- ii) Fleur: inflorescence: nombre de fleurs (caractère 14)
- iii) Fleur: couleur de la corolle (caractère 16)
- iv) Fruit: implantation du fruit (caractère 18)
- v) Fruit: diamètre maximal (caractère 20)
- vi) Fruit: rapport longueur/diamètre maximal (caractère 21)
- vii) Fruit: forme générale (caractère 22)
- viii) Fruit: zébrure (caractère 33)
- ix) Fruit: couleur de la zébrure (caractère 34)
- x) Fruit: Spinosité du calice (caractère 44)
- xi) Fruit: couleur de la chair (caractère 46)
- xii) Fruit: couleur principale de l'épiderme à maturité physiologique (caractère 47)

5.4 Des conseils relatifs à l'utilisation des caractères de groupement dans la procédure d'examen de la distinction figurent dans l'introduction générale et le document TGP/9 "Examen de la distinction".

6. Introduction du tableau des caractères

6.1 **Catégories de caractères**

6.1.1 Caractères standard figurant dans les principes directeurs d'examen

Les caractères standard figurant dans les principes directeurs d'examen sont ceux qui sont admis par l'UPOV, en vue de l'examen DHS et parmi lesquels les membres de l'Union peuvent choisir ceux qui sont adaptés à leurs besoins particuliers.

6.1.2 Caractères avec astérisque

Les caractères avec astérisque (signalés par un *) sont des caractères figurant dans les principes directeurs d'examen qui sont importants pour l'harmonisation internationale des descriptions variétales : ils doivent toujours être pris en considération dans l'examen DHS et être inclus dans la description variétale par tous les membres de l'Union, sauf lorsque cela est impossible compte tenu du niveau d'expression d'un caractère précédent ou des conditions de milieu régionales.

6.2 **Niveaux d'expression et notes correspondantes**

6.2.1 Des niveaux d'expression sont indiqués pour chaque caractère afin de définir le caractère et d'harmoniser les descriptions. Pour faciliter la consignation des données ainsi que l'établissement et l'échange des descriptions, à chaque niveau d'expression est attribuée une note exprimée par un chiffre.

6.2.2 Dans le cas de caractères qualitatifs et pseudoqualitatifs (voir le chapitre 6.3), tous les niveaux d'expression pertinents sont présentés dans le caractère. Toutefois, dans le cas de caractères quantitatifs ayant cinq niveaux ou davantage, une échelle abrégée peut être utilisée afin de réduire la taille du tableau des caractères. Par exemple, dans le cas d'un caractère quantitatif comprenant neuf niveaux d'expression, la présentation des niveaux d'expression dans les principes directeurs d'examen peut être abrégée de la manière suivante :

Niveau	Note
petit	3
moyen	5
grand	7

Toutefois, il convient de noter que les neuf niveaux d'expression ciaprès existent pour décrire les variétés et qu'ils doivent être utilisés selon que de besoin :

Niveau	Note
très petit	1
très petit à petit	2
petit	3
petit à moyen	4
moyen	5
moyen à grand	6
grand	7
grand à très grand	8
très grand	9

6.2.3 Des précisions concernant la présentation des niveaux d'expression et des notes figurent dans le document TGP/7 "Élaboration des principes directeurs d'examen".

6.3 Types d'expression

Une explication des types d'expression des caractères (caractères qualitatifs, quantitatifs et pseudo-qualitatifs) est donnée dans l'introduction générale.

6.4 Variétés indiquées à titre d'exemples

Au besoin, des variétés sont indiquées à titre d'exemples afin de mieux définir les niveaux d'expression d'un caractère.

6.5 Légende

(*) Caractère avec astérisque – voir le chapitre 6.1.2

(QL) Caractère qualitatif – voir le chapitre 6.3

(QN) Caractère quantitatif – voir le chapitre 6.3

(PQ) Caractère pseudo-qualitatif – voir le chapitre 6.3

MG, MS, VG, VS – voir le chapitre 4.1.5

(a)-(c) Voir les explications du tableau des caractères au chapitre 8.1

(+) Voir les explications du tableau des caractères au chapitre 8.2

7. Tableau des caractères

English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples	Note/ Nota
1. (*)	Plantule : pigmentation anthocyanique de l'hypocotyle				
	absente			Ndrowa	1
	présente			Ngalam, Ngoyo, Soxna	9
2.	Plantule : intensité de la pigmentation anthocyanique de l'hypocotyle				
	très faible				1
	faible				3
	moyenne			Ngalam, Ngoyo, Soxna	5
	forte				7
	très forte				9
3 (*)	Plante : port				
	dressé			Ndrowa, Ngoyo	1
	demi-dressé			Ngalam, Soxna, kotobi	3
	horizontal			Keur Mbir Ndao	5
4	Plante : hauteur				
	très basse			Ngalam	1
	basse			Keur Mbir Ndao, Ngoyo	3
	moyenne			L-10, L-18, Soxna	5
	haute			Ndrowa	7
	très haute			Kabrousse	9

English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples	Note/Nota
5	Tige : distance des cotylédons jusqu'au nœud de la première fleur				
	très courte				1
	courte				3
	moyenne				5
	longue				7
très longue				9	
6 (*)	Tige : pigmentation anthocyanique				
	absente			Kabrousse, Keur Mbir Ndao, L-10, L-18, Ndrowa	1
	présente			Ngalam, Ngoyo, Soxna	9
7	Tige : intensité de la pigmentation anthocyanique				
	très faible				1
	faible				3
	moyenne			Soxna	5
	forte			Ngalam, Ngoyo	7
très forte				9	
8 (*)	Tige : pilosité				
	absente			Soxna	1
	faible			Yalo	3
	moyenne			Bello	5
forte			Gnangnan	7	

English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples	Note/Nota
9	Limbe : taille				
		très petit			1
		petit			3
		moyen			5
		grand			7
	très grand			9	
10	Limbe : sinuosité du bord				
		nulle ou très faible			1
		faible			3
		moyenne		Keur Mbir Ndao	5
		forte		Soxna	7
	très forte			9	
11 (*)	Limbe : pilosité				
		absente		Kabrousse, Ndrowa, Keur Mbir Ndao, Soxna, Super Ndrowa	1
	présente		L-10, L-18, Ngalam, Ngoyo	9	
12	Limbe : cloquête				
		nulle ou très faible			1
		faible			3
		moyenne			5
		forte			7
	très forte			9	
13	Limbe : intensité de la couleur verte				
		claire			3
	moyenne			5	

English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples	Note/ Nota
	foncée				7
14	Inflorescence : nombre de fleurs				
	une à trois				1
	plus de trois				2
15	Fleur : taille				
	petite				3
	moyenne				5
	grande				7
16	Fleur : couleur de la corolle				
	blanche				1
	pourpre				2
	autre				3
17	Fleur : intensité de la couleur pourpre				
	claire				3
	moyenne				5
	foncée				7
18	Fruit : implantation du fruit				
	Solitaire				1
	Paire				2
	Grappe				3
19	Fruit : longueur				
	très court				1
	court				3
	moyen				5
	long				7

English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples	Note/Nota
	très long				9
20	Fruit : diamètre maximal				
(*)					
+	très petit				1
	petit				3
	moyen				5
	grand				7
	très grand				9
21	Fruit : rapport longueur/diamètre maximal				
	très petit				1
	petit				3
	moyen				5
	grand				7
	très grand				9
22	Fruit : forme générale				
(*)					
+	aplatie			Keur Mbir Ndao, Ngalam, Ngoyo, Soxna	1
	aplatie arrondie				2
	circulaire/globuleuse			Kabrousse, Kotobi, L-10, L-18	3
	ovoïde				4
	ellipsoïde				5
	autre				6
23	Fruit : fasciation				
	absente			Gnangnan	1
	présente			Keur Mbir Ndao, Mékétan	9

English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples	Note/Nota
24	Fruit : intensité fasciation				
	très faible				1
	faible			Kotobi	3
	moyenne				5
	forte			Keur Mbir Ndao	7
	très forte			Mékétan	9
25	Fruit : taille de l'attache pistillaire				
	très petite				1
	petite				3
	moyenne				5
	grande				7
	très grande				9
26	Fruit : sommet				
+	déprimé				1
	aplati				2
	arrondi				3
	pointu				4
27	Fruit : profondeur de l'échancrure de l'attache pistillaire				
	nulle ou très peu profonde				1
	peu profonde				3
	moyenne				5
	profonde				7
	très profonde				9

English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples	Note/Nota
28 (*)	Fruit : couleur principale de l'épiderme <u>au stade de maturité de récolte</u>				
	blanche			Kotobi, Super Ndrowa	1
	jaunâtre			Ndrowa	2
	verte			Kabrousse, Keur Mbir Ndao, L-10, L-18, Ngalam, Ngoyo, Soxna	3
	autre				4
29	<u>Uniquement pour les variétés dont l'épiderme est de couleur verte ou jaunâtre</u> : Fruit : intensité de la couleur principale de l'épiderme (comme pour 28)				
	très claire				1
	claire			Kabrousse, Keur Mbir Ndao, L-10, L-18, Ngalam, Soxna	3
	moyenne				5
	foncée			Ngoyo	7
	très foncée				9
30	Fruit : brillance (comme pour 28)				
	faible				3
	moyenne				5
	forte				7
31	Fruit : surface				
	lisse				3
	intermédiaire				5

English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples	Note/Nota
	Rugueuse				7
32	Fruit : taches				
+	absentes				1
	présentes				9
33	Fruit : zébrure				
+	absente			Kotobi	1
	présente			Yalo	9
34	Fruit : couleur de la zébrure				
	blanche				1
	verte			Yalo	2
	pourpre				3
35	Fruit : intensité de la zébrure				
	faible			Keur Mbir Ndao	3
	moyenne				5
	forte			Yalo	7
36	Fruit : densité de la zébrure				
	faible				3
	moyenne				5
	forte				7
37	Fruit : côtes				
(*)	absentes ou très faibles			Kabrousse	1
	faibles				3
	moyennes				5
	fortes			Keur Mbir Ndao, Ngalam, Soxna	7
	très fortes				9

English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples	Note/ Nota
38	Fruit : longueur du pédoncule				
		très court			1
		court			3
		moyen			5
		long			7
	très long			9	
39	Fruit : pigmentation anthocyanique sous le calice				
		absente			1
	présente			9	
40	Fruit : intensité de la pigmentation anthocyanique sous le calice				
		faible			3
		moyenne			5
	forte			7	
41	Fruit : taille du calice				
		très petit			1
		petit			3
		moyen			5
		grand			7
	très grand			9	
42 (*)	Fruit : pigmentation anthocyanique du calice				
		absente		Kabrousse, Keur Mbir Ndao, Ndrowa, Soxna	1
	présente		Ngalam	9	

English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples	Note/Nota
43	Fruit : intensité de la pigmentation anthocyanique du calice				
	très faible				1
	faible			Ngalam	3
	moyenne				5
	forte				7
	très forte				9
44	Fruit : Spinosité du calice				
+	absentes ou très faibles				1
	faibles				3
	moyennes				5
	fortes				7
	très fortes				9
45	Fruit : plissement du calice				
	très faible				1
	faible				3
	moyen				5
	fort				7
	très fort				9
46 (*)	Fruit : couleur de la chair				
	blanchâtre			Ngalam, Ndrowa, Ngoyo, Soxna	1
	jaunâtre			Keur Mbir Ndao	2
	verdâtre			Kabrousse, L-10, L-18, Ngoyo	3
	autre				4

English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples	Note/Nota
47 (*)	Fruit : couleur de l'épiderme à <u>maturité physiologique</u>				
	jaune			Kabrousse, L-18	1
	orange				2
	rouge			Keur Mbir Ndao, L-10, Ndrowa, Ngalam, Ngoyo, Soxna, Super Ndrowa	3
	ocre				4
	brun				5
	autre				6
48 (*)	Cycle : époque de début de floraison				
	précoce				3
	moyenne				5
	tardive				7
49 (*)	Cycle : époque de maturité physiologique				
	précoce				3
	moyenne				5
	tardive				7
50 (*)	Résistance aux acariens				
	absente				1
	présente				9
51 (*)	Résistance aux pucerons				
	absente				1
	présente				9

English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples	Note/Nota	
52 (*)	Résistance aux températures basses					
	absente				1	
			présente			9
53 (*)	Résistance à <i>Scrobipalpa ergasima</i>					
	absente				1	
			présente			9
54 (*)	Résistance aux nématodes					
	absente				1	
			présente			9
55 (*)	Résistance à la foreuse des fleurs					
	absente				1	
			présente			9

8. Explications du tableau des caractères

Add. 20: Fruit : diamètre maximal

Très petit: <4cm; Petit: 4-7cm; Moyen: 7-10cm; Grand: 10-13cm; Très Grand: >13cm

Add. 22: Fruit : forme générale



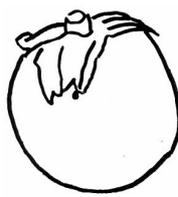
1

aplatic



2

aplatic arrondie



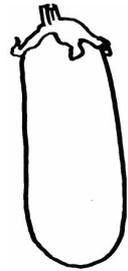
3

circulaire/globuleuse



4

ovoïde



5

ellipsoïde

Add. 26 : Fruit : sommet



1

déprimé



2

aplatic



3

arrondi



4

pointu

Add. 32 : Fruit : taches.



9

présentes

Add. 33 : Fruit : zébrure



9

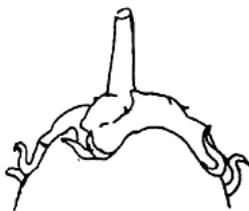
présentes

Add. 44: Fruit : spinosité du calice



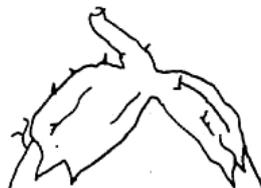
1

absente ou très faible



3

faible



5

moyenne



7

forte

9. Bibliographie

- Documents UPOV : TGP7 : Élaboration des principes directeurs d'examen
- Enquêtes CDH/TropicaSem/TechniSem
- Fiches Techniques Tropicasem/Technisem sur l'aubergines africaine
- Fiches Techniques ISRA/CDH sur l'aubergines africaine

10. Questionnaire technique

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
		Date de la demande : (réservé aux administrations)
QUESTIONNAIRE TECHNIQUE à remplir avec une demande de certificat d'obtention végétale		
1. Objet du questionnaire technique		
1.1 Nom botanique	<input type="text" value="Solanum aethiopicum L."/>	
1.2 Nom commun	<input type="text" value="Aubergine africaine"/>	
2. Demandeur		
Nom	<input type="text"/>	
Adresse	<input type="text"/>	
Numéro de téléphone	<input type="text"/>	
Numéro de télécopieur	<input type="text"/>	
Adresse électronique	<input type="text"/>	
Obtenteur (s'il est différent du demandeur)	<input type="text"/>	
3. Dénomination proposée et référence de l'obtenteur		
Dénomination proposée (le cas échéant)	<input type="text"/>	
Référence de l'obtenteur	<input type="text"/>	

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

#4. Renseignements sur le schéma de sélection et la méthode de multiplication de la variété

4.1 Schéma de sélection

- i) Lignée endogame []
- ii) Hybride []
- iii) Variété à fécondation libre []
- iv) Autre (veuillez préciser) []

Variété résultant d'une :

4.1.1 Hybridation

- a) hybridation contrôlée []
(indiquer les variétés parentales)

(.....) x (.....)
parent femelle parent mâle

- b) hybridation à généalogie partiellement inconnue []
(indiquer la ou les variété(s) parentale(s) connue(s))

(.....) x (.....)
parent femelle parent mâle

- c) hybridation à généalogie totalement inconnue []

4.1.2 Mutation []
(indiquer la variété parentale)

.....

4.1.3 Découverte et développement []
(indiquer le lieu et la date de la découverte, ainsi que la méthode de développement)

.....

4.1.4 Autre []
(préciser)

.....

Les autorités peuvent prévoir que certains de ces renseignements seront indiqués dans une section confidentielle du questionnaire technique.

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE

Page {x} de {y}

Numéro de référence :

4.2 Méthode de multiplication de la variété

4.2.1 Variétés reproduites par voie sexuée

- a) Autofécondation []
- b) Pollinisation croisée
 - i) population []
 - ii) variété synthétique []
- c) Hybride []
- d) Autre []
(préciser)

4.2.2 Multiplication végétative

- a) boutures []
- b) multiplication *in vitro* []
- c) autre (préciser) []

- 4.2.3 Autre []
(veuillez préciser)

5. Caractères de la variété à indiquer (le chiffre entre parenthèses renvoie aux caractères correspondants dans les principes directeurs d'examen; prière d'indiquer la note appropriée).

Caractères	Exemple	Note
5.1 (1) Plantule : pigmentation anthocyanique de l'hypocotyle		
absente	Ndrowa	1[]
présente	Ngalam, Ngoyo, Soxna	9[]
5.2 (3) Plante : port		
dressé	Ndrowa, Ngoyo	1[]
demi-dressé	Ngalam, Soxna, kotobi	3[]
Horizontal	Keur Mbir Ndao	5[]
5.3 (6) Tige : pigmentation anthocyanique		
absente	Kabrousse, Keur Mbir Ndao, L-10, L-18, Ndrowa	1[]
présente	Ngalam, Ngoyo, Soxna	9[]
5.4 (8) Tige : pilosité		
absente	Soxna	1[]
faible	Yalo	3[]
moyenne	Bello	5[]
forte	Gnan Gnan	7[]
5.5 (11) Limbe : pilosité		
absente	Kabrousse, Ndrowa, Keur Mbir Ndao, Soxna, Super Ndrowa	1[]
présente	L-10, L-18, Ngalam, Ngoyo	9[]

5. Caractères de la variété à indiquer (le chiffre entre parenthèses renvoie aux caractères correspondants dans les principes directeurs d'examen; prière d'indiquer la note appropriée).

**5.6
(20) Fruit : diamètre maximal**

très petit		1[]
petit		3[]
moyen		5[]
grand		7[]
très grand		9[]

**5.7
(22) Fruit : forme générale**

aplatie	Keur Mbir Ndao, Ngalam, Ngoyo, Soxna	1[]
aplatie arrondie		2[]
circulaire/globuleuse	Kabrousse, Kotobi, L- 10, L-18	3[]
ovoïde	Bello	4[]
ellipsoïde		5[]
Autre		6[]

**5.8
(28) Fruit : couleur principale de l'épiderme au stade de maturité de récolte**

blanche	Kotobi, Super Ndrowa	1[]
jaunâtre	Ndrowa	2[]
verte	Kabrousse, Keur Mbir Ndao, L-10, L-18, Ngalam, Ngoyo, Soxna	3[]
autre		4[]

**5.9
(37) Fruit: côtes**

5. Caractères de la variété à indiquer (le chiffre entre parenthèses renvoie aux caractères correspondants dans les principes directeurs d'examen; prière d'indiquer la note appropriée).

absentes ou très faibles	Kabrousse	1[]
faibles		3[]
moyennes		5[]
fortes	Keur Mbir Ndao, Ngalam, Soxna	7[]
très fortes		9[]
5.10 (42)	Fruit : pigmentation anthocyanique du calice	
absente	Kabrousse, Keur Mbir Ndao, Ndrowa, Soxna	1[]
présente	Ngalam	9[]
5.11 (46)	Fruit : couleur de la chair	
blanchâtre	Ngalam, Ndrowa, Ngoyo, Soxna	1[]
jaunâtre	Keur Mbir Ndao	2[]
verdâtre	Kabrousse, L-10, L-18, Ngoyo	3[]
autre		4[]
5.12 (47)	Fruit : couleur de l'épiderme à maturité physiologique	
jaune	Kabrousse, L-18	1[]
orange		2[]
rouge	Keur Mbir Ndao, L-10, Ndrowa, Ngalam, Ngoyo, Soxna, Super Ndrowa	3[]
ocre		4[]

5. Caractères de la variété à indiquer (le chiffre entre parenthèses renvoie aux caractères correspondants dans les principes directeurs d'examen; prière d'indiquer la note appropriée).

	brun	5[]
	autre	6[]
5.13 (48)	Époque de début de floraison	
	précoce	3[]
	moyenne	5[]
	Tardive	7[]
5.14 (49)	Cycle: époque de maturité physiologique	
	précoce	3[]
	moyenne	5[]
	tardive	7[]
5.15 (50)	Résistance aux acariens	
	absente	1[]
	présente	9[]
5.16 (51)	Résistance aux pucerons	
	absente	1[]
	présente	9[]
5.17 (52)	Résistance aux températures basses	
	absente	1[]

5. Caractères de la variété à indiquer (le chiffre entre parenthèses renvoie aux caractères correspondants dans les principes directeurs d'examen; prière d'indiquer la note appropriée).

	présente	9[]
5.18 (53)	Résistance à <i>Scrobipalpa ergasima</i>	
	absente	1[]
	présente	9[]
5.19 (54)	Résistance aux nématodes	
	absente	1[]
	présente	9[]
5.20 (55)	Résistance à la foreuse des fleurs	
	absente	1[]
	présente	9[]

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
<p>6. Variétés voisines et différences par rapport à ces variétés</p> <p><i>Veillez indiquer dans le tableau ci-dessous et dans le cadre réservé aux observations en quoi votre variété candidate diffère de la ou des variété(s) voisine(s) qui, à votre connaissance, s'en rapproche(nt) le plus. Ces renseignements peuvent favoriser la détermination de la distinction par le service d'examen.</i></p> <p>Dénomination(s) de la ou des variété(s) voisine(s) de votre variété candidate Caractère(s) par lequel ou lesquels votre variété candidate diffère des variétés voisines Décrivez l'expression du ou des caractère(s) chez la ou les variété(s) voisine(s) Décrivez l'expression du ou des caractère(s) chez votre variété candidate</p> <p>Observations :</p>		

7. Renseignements complémentaires pouvant faciliter l'examen de la variété

7.1 En plus des renseignements fournis dans les sections 5 et 6, existe -t-il des caractères supplémentaires pouvant faciliter l'évaluation de la distinction de la variété ?

Oui [] Non []

(Dans l'affirmative, veuillez préciser)

7.2 Conditions particulières pour l'examen de la variété

7.2.1 Des conditions particulières sont-elles requises pour la culture de la variété ou pour la conduite de l'examen ?

Oui [] Non []

7.2.2 Dans l'affirmative, veuillez préciser :

7.3 Autres renseignements

Une photographie en couleur représentative de la variété doit accompagner le questionnaire technique

8. Autorisation de dissémination

a) La législation en matière de protection de l'environnement ou de la santé de l'homme et de l'animal soumette la variété à une autorisation préalable de

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :

dissémination ?

Oui [] Non []

b) Dans l'affirmative, une telle autorisation a-t-elle été obtenue?

Oui [] Non []

Si oui, veuillez joindre une copie de l'autorisation.

9. Renseignements sur le matériel végétal à examiner

9.1 L'expression d'un ou de plusieurs caractères d'une variété peut être influencée par divers facteurs tels que parasites et maladies, traitement chimique (par exemple, retardateurs de croissance ou pesticides), culture de tissus, porte-greffes différents, scions prélevés à différents stades de croissance d'un arbre, etc.

9.2 Le matériel végétal ne doit pas avoir subi de traitement susceptible d'influer sur l'expression des caractères de la variété, sauf autorisation ou demande expresse des autorités compétentes. Si le matériel végétal a été traité, le traitement doit être indiqué en détail. En conséquence, veuillez indiquer ci-dessous si, à votre connaissance, le matériel végétal a été soumis aux facteurs suivants :

a) micro-organismes (p. ex., virus, bactéries, phytoplasme) Oui [] Non []

b) traitement chimique (p. ex. retardateur de croissance ou pesticides) Oui [] Non []

c) culture de tissus Oui [] Non []

d) autres facteurs Oui [] Non []

Si vous avez répondu "oui" à l'une de ces questions, veuillez préciser :

.....

10. Je déclare que, à ma connaissance, les renseignements fournis dans le présent questionnaire sont exacts :

Nom du demandeur

Signature

Date